

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY a donné pouvoir à Gilles VATOUX,
Karine POTHIER a donné pouvoir à Karine MOMMESSIN,
Franck RAMPON a donné pouvoir à Aurélien BERRY
Sophie Guinet

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilles Vatoux a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 14 février 2025

Présents et représentés : 11
Date d'affichage : 14 février 2025

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à la majorité (abstention de Pierre BAILLY-BECHET qui était absent).

Ordre du jour

- Autorisation de signer une convention avec GDS – Frelons asiatique
- Vote du CFU – Compte Financier Unique

M. le Maire demande de le retrait du vote du C.F.U car nous n'avons pas tous les éléments de la part de la Trésorerie.

Délibérations :

N 03 - Autorisation de signer une convention avec GDS – Frelons asiatique

M. le Maire indique que suite au Comité de Pilotage du Frelon Asiatique qui a eu lieu le 12 décembre 2024, le Département et les Communautés de Communes financent de nouveaux pièges à Frelons Asiatiques pour la campagne de piégeage de printemps 2025.

Effectivement, cette année des pièges Bee Vital sont distribués sur les communes ayant eu des nids tardifs (nids signalés entre le 01/10/2024 au 31/12/2024).

Afin de mettre en place ces pièges il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Celle-ci est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

En 2025 le GDS01 se propose de fournir gratuitement des pièges selon les décisions du comité de pilotage dans le cadre de cette convention aux collectivités grâce à une aide du Conseil Départemental de l'AIN et des EPCI.

Il convient également de nommer un référent Frelon Asiatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat 2025 « référent communal »
- NOMME Roger RIBOLLET référent Frelon Asiatique pour la commune

Rapport des commissions

Social

- La réunion de CCAS a eu lieu le mercredi 19 février.
- Un groupe de personnes du CCAS et deux personnes extérieures au CCAS rendent visite aux personnes isolées.
- Un après-midi goûter va être organisé pour les anciens.
- Une communication sera relancée sur les séances de Reiki et l'aide au permis de conduire.

Communication / services aux habitants

Des mises à jour du site Internet sont en cours.

Urbanisme

- Des devis sont en cours pour le changement de tondeuse de la commune.
- Des dépôts sauvages de déchets verts ont été constatés sur la commune en prairie.
- Les contrats de fermage vont être renouvelés.
- Une étude d'aménagement du chemin des trois coins devrait être lancée en 2025 pour une réalisation en 2026.
- Les chiffrages doivent être réalisés pour début mars pour préparer le budget.

Bâtiments communaux

- Des devis sont en cours sur différents travaux pour préparer le budget.
- Le chauffe-eau de la caserne des pompiers doit être changé.

Finances

Le budget sera préparé début mars.

Questions / informations diverses

RAS

La séance est levée à 21h55.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 21 mars 2025 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Gilles Vatoux



Le maire,

Dominique VIOT

